



## La vie dans les camps de bûcherons au temps de la pitoune

Conférence de **Raymonde Beaudoin**

Date : 15 octobre à 19 h

Lieu : Bibliothèque Lauréat-Vallière (secteur Saint-Romuald)

Entrée gratuite sur présentation de la carte d'abonné, 5 \$ pour les non-abonnés

Près de 30 000 bûcherons montaient au bois chaque automne dans les années 1940. Qui étaient ces hommes ? Qui étaient ses femmes qui les ont suivis ? Avec leurs mots et à travers leur quotidien, Raymonde Beaudoin détaille la construction des camps, la nourriture, le bûchage, l'étampage, le charroyage et la drave. Plusieurs y découvriront un oncle, un voisin, un père ou un grand-père. D'autres, la soif de vivre et la fierté de toute une génération de travailleurs.

## La nouvelle Politique culturelle de Lévis disponible en livre numérique !

Découvrez ce document qui présente les fondements et les principes de la Ville de Lévis en matière de culture pour les prochaines années.

La Politique culturelle touche quatre grands thèmes :

- secteur des arts et lettres
- secteur des bibliothèques
- secteur du patrimoine et de l'histoire
- secteur du tourisme culturel

Il s'agit du premier livre numérique publié par la Ville de Lévis.

Téléchargez-la gratuitement sur votre tablette numérique à partir des plateformes iBooks de Apple et Google Play.

La Politique ainsi que son plan d'action pour les années 2015-2016-2017 sont également disponibles sur le site Web de la Ville en format PDF interactif.

Visitez le [www.ville.levis.qc.ca](http://www.ville.levis.qc.ca) pour en savoir plus.



Une ville dynamique de plus de 140 000 personnes, à dimension humaine et offrant une qualité de vie exceptionnelle.

# LÉVIS

## S'EMPLOIE À GRANDIR!

**Coordonnateur ou coordonnatrice Volet infrastructures, voirie et bâtiment # CADRR-020-2014**

Poste cadre régulier à temps complet  
Date limite : 5 octobre 2014

Seules les personnes retenues pour l'entrevue recevront un accusé de réception.

Visitez la section Offres d'emploi sur le site Internet de la Ville de Lévis pour voir la description du poste. Toute candidature à une poste à la Ville de Lévis doit être déposée par l'entremise du nouveau portail de recrutement en ligne.



Ville de Lévis

[www.ville.levis.qc.ca/emplois](http://www.ville.levis.qc.ca/emplois)

## Réouverture de la patinoire de l'Aquaréna le 3 octobre

Patineurs et patineuses, réjouissez-vous !

La patinoire de l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard sera rouverte à la population dès le vendredi 3 octobre 2014.

Les activités de glace libres et régulières reprendront selon leur horaire habituel à partir de cette date.

Rappelons que cette patinoire intérieure située dans le secteur Charny a été fermée durant la période estivale afin de procéder à des rénovations.

Nous serons donc heureux de vous y retrouver à compter du 3 octobre.

Pour connaître l'horaire régulier de la patinoire de l'Aquaréna Léo-Paul-Bédard, consultez le *Guide des loisirs automne 2014 – hiver 2015*, distribué dans tous les foyers de Lévis et en ligne au [www.ville.levis.qc.ca](http://www.ville.levis.qc.ca).




## Opération texto au volant : jusqu'au 5 octobre !

Le Service de police de Lévis tient, jusqu'au 5 octobre, une campagne de sensibilisation aux risques rattachés à l'utilisation du cellulaire au volant (texto).

Les policières et policiers distribueront des dépliants sur le sujet. Les automobilistes ne se conformant pas à la réglementation pourront se voir émettre un constat d'infraction.

Information : Service de police de Lévis : 418 832-2911



DES QUESTIONS AU SUJET DE LA VILLE DE LÉVIS ?

418 839-2002  
[levis@ville.levis.qc.ca](mailto:levis@ville.levis.qc.ca)



Ville de Lévis  
[www.ville.levis.qc.ca](http://www.ville.levis.qc.ca)



## Rinçage du réseau d'aqueduc Automne 2014



Pour en savoir plus sur la période de rinçage de l'aqueduc :  
[www.ville.levis.qc.ca](http://www.ville.levis.qc.ca),  
rubrique *Sujets populaires*

### ARRONDISSEMENT DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-OUEST TRAVAUX EFFECTUÉS DE JOUR

**Saint-Nicolas**  
Secteur Normandie (de la rue Méthot à la rue des Prés)  
Secteur Village (de la rue des Prés à la limite ouest de Saint-Nicolas)  
Semaines du 6 et 13 octobre

Secteurs du Parc Chaudière et des chemins et rues du Château, de la Corniche, de l'Aquifère et Laure Conan  
Semaine du 13 octobre

### ARRONDISSEMENT DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-EST TRAVAUX EFFECTUÉS DE JOUR

**Saint-Jean-Chrysostome**  
Semaine du 6 octobre

### ARRONDISSEMENT DE DESJARDINS TRAVAUX EFFECTUÉS DE JOUR ET DE NUIT

**Lévis** (quartier de l'ex-Lauzon)  
Semaines du 6 et 13 octobre

**Pintendre**  
Semaines du 6 et 13 octobre



## L'éducation du public et l'inspection en matière de sécurité incendie

L'éducation du public et l'inspection en matière de sécurité incendie sont deux volets importants au Service de la sécurité incendie. Autant les pompiers que les techniciens en prévention incendie sont attirés à ces deux fonctions qui sont complémentaires. Le but est de sensibiliser les citoyennes et citoyens à la prévention des incendies à l'aide de différents moyens reconnus conduisant à l'adoption de comportements sécuritaires.

À cet égard, les pompiers effectuent des visites de prévention dans les résidences via un programme périodique échelonné sur une période de sept ans, ce qui constitue un moyen efficace de sensibilisation des risques d'incendie à la maison.

Les techniciens en prévention incendie, quant à eux, inspectent, en plus des résidences, tout bâtiment tel un établissement de réunion, un édifice à bureaux, un commerce ou une industrie. Le but est de déceler et de faire corriger toute anomalie ou comportement qui pourrait compromettre la sécurité du public. Ceci est appuyé par la réglementation municipale en vigueur et par des normes reconnues en matière de sécurité incendie.

Ces mêmes techniciens, accompagnés des pompiers, sensibilisent également des clientèles cibles, comme les personnes âgées et les enfants, qui sont les personnes les plus vulnérables à l'incendie. Ceci peut prendre la forme de conférences, d'ateliers de prévention ou d'exercices d'incendie.

Enfin, sachez que le texte que vous lisez présentement fait partie d'un moyen adopté par la division prévention de votre Service de la sécurité incendie afin de vous conscientiser sur différents sujets ciblés. Ces textes à parution régulière sont établis sur une planification annuelle et tiennent compte de la saison et de différents moments précis dans l'année comme le changement d'heure qui est synonyme de changement de pile dans les avertisseurs de fumée.

Information : Service de la sécurité incendie, division prévention, 418 835-8269

## Lévis en chantier

### Prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard

Les travaux concernant le prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard ont récemment débuté. Concrètement, ce chantier assurera la mise en place, pour les portions des rues concernées, d'un réseau d'aqueduc et d'égout. Des travaux de voirie, d'installation de bordures de rues, de trottoirs et d'éclairage seront effectués. D'ici la fin du mois d'octobre, les 185 mètres nécessaires pour relier les deux extrémités de la rue Thomas-Chapais seront complétés. Pour cette période, la Ville pourra également effectuer les mêmes travaux pour une portion de 180 mètres de la rue Ernest-Chouinard. Les travaux de la partie restante, soit 112 mètres, seront quant à eux effectués au printemps prochain.

### Réfection extérieure du Centre communautaire Paul-Bouillé

Les travaux de plus de 650 000 \$ pour terminer la réfection de la structure et de l'enveloppe extérieure du bâtiment patrimonial, le Centre communautaire Paul-Bouillé, sont maintenant en cours. Concrètement, ces travaux se résument au remplacement de l'ensemble de la fenestration, au rejointoiment et au remplacement de certaines superficies de revêtement extérieur de briques, à la peinture de la toiture et au renforcement de la charpente de bois du toit du bâtiment. Le chantier devrait être terminé avant l'arrivée de la saison hivernale.

## COLLECTE D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES

### SAMEDI 18 OCTOBRE 2014

Stationnement de l'école Pointe-Lévy  
55, rue des Commandeurs, secteur Lévis  
DE 9 H À 16 H

Association pour le recyclage des produits électroniques  
**arpe** Québec

**J'éco-agis!**

Ville de Lévis



## Collecte des matières résiduelles Info-collecte : 418 835-8225

### Collecte de surplus de résidus verts et des feuilles à l'automne

À partir de la semaine du 6 octobre, et ce, jusqu'à la semaine du 10 novembre inclusivement, il sera possible de déposer vos surplus de résidus verts et vos feuilles d'automne dans des sacs de papier à côté du bac brun, si ce dernier ne suffit pas. Vous pouvez aussi y placer les branches de moins de 1 cm de diamètre attachées en ballot. La collecte des surplus de résidus verts a lieu la même journée que votre collecte habituelle.

#### UN RAPPEL !

Le bac brun sert à vous débarrasser de vos résidus verts tout au long de l'année. Toutefois, lors des périodes où ces résidus sont plus abondants, seuls les sacs de papier sont acceptés. Les sacs de plastique transparents ou oranges, autrefois utilisés, ne sont pas acceptés et ne seront pas ramassés.

Pour toute question au sujet de la collecte des matières compostables, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des matières résiduelles au moyen de la ligne Info-collecte 418 835-8225.

Collecte des surplus de résidus verts :  
du 6 octobre  
au 14 novembre

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES ET DES RÉSIDUS VERTS



À Lévis, seuls les sacs de papier sont acceptés

Aucun autre sac n'est permis

#### TRUCS ET ASTUCES

Votre bac bleu pour les matières recyclable ou brun pour les matières compostables est brisé ? Contactez la ligne Info-Collecte au 418 835-8225 pour faire une demande de réparation, un membre du personnel de la Ville se déplacera afin de le réparer ou le remplacer.

## APPEL D'OFFRES

**Direction des finances et des services administratifs**  
**Service des approvisionnements**  
APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2014-50-54

**PROJET :** Réfection du réseau d'aqueduc, pluvial et sanitaire d'une partie de la rue Dorimène-Desjardins

**Description des travaux :** Les travaux consistent, à la réfection du réseau d'aqueduc, pluvial et sanitaire de la rue Dorimène-Desjardins à Lévis entre les rues Wolfe et William-Tremblay.

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO (2)

**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** Mme Josée Pouliot, Tél.: 418 835-8527

**Réception des soumissions :** avant 14 h, heure en vigueur localement, le 16 octobre 2014, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** L'entrepreneur devra obligatoirement faire une visite des lieux avant de déposer sa soumission.

(1) Service des approvisionnements, 8100, rue du Blizzard, Charny (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

### AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Les contrats de construction comportant une dépense de 250 000 \$ ou plus sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à [resultats.soumission@ville.levis.qc.ca](mailto:resultats.soumission@ville.levis.qc.ca). Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

### AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité, jusqu'à l'ouverture des soumissions, un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié.

M. Vincent Garon  
Chef de service par intérim  
Service des approvisionnements

Le 29 septembre 2014

## APPEL D'OFFRES

**Direction des finances et des services administratifs**  
**Service des approvisionnements**  
APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2014-50-86

**PROJET :** Remplacement du collecteur d'égout de la côte Patton

**Description des travaux :** Remplacement du collecteur d'égout de la côte Patton

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO (2)

**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** Mme Josée Pouliot, Tél.: 418 835-8527

**Réception des soumissions :** avant 14 h, heure en vigueur localement, le 20 octobre 2014, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** Aucune

(1) Service des approvisionnements, 8100, rue du Blizzard, Charny (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

### AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Les contrats de construction comportant une dépense de 100 000 \$ et plus et de moins de 250 000 \$ sont assujettis à l'Accord de commerce et de coopération



entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQN).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à [resultats.soumission@ville.levis.qc.ca](mailto:resultats.soumission@ville.levis.qc.ca). Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

#### AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité, jusqu'à l'ouverture des soumissions, un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié.

M. Vincent Garon  
Chef de service par intérim  
Service des approvisionnements

Le 26 septembre 2014

## APPEL D'OFFRES

### Direction des finances et des services administratifs

#### Service des approvisionnements

##### APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2014-50-87

**PROJET :** Augmentation de capacité – Usine de production d'eau potable – Secteur Charny, Ville de Lévis

**Description des travaux :** Augmentation de capacité, Usine de production d'eau potable, Secteur Charny, Ville de Lévis

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)

**Répondant unique  
pour toutes informations  
techniques ou administratives :**

Mme Danielle Bergeron, Tél.: 418 835-4946

**Réception des soumissions :** avant 14 h, heure en vigueur localement, le 12 novembre 2014, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

**Visite des lieux :** Obligatoire sur rendez-vous pris avec le répondant unique, entre le 6 et le 10 octobre 2014.

La présence à cette visite individuelle obligatoire des lieux est une condition d'admissibilité exigée d'un prestataire de services pour la présentation d'une soumission

- (1) Service des approvisionnements, 8100, rue du Blizzard, Charny (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- (2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

#### AVIS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Une entreprise qui souhaite conclure avec la Ville tout contrat comportant une dépense égale ou supérieure à dix (10) millions de dollars doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'entreprise qui répond au présent appel d'offres doit être autorisée à la date du dépôt de sa soumission.

Les contrats de construction comportant une dépense de 250 000 \$ ou plus sont assujettis à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQN).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à [resultats.soumission@ville.levis.qc.ca](mailto:resultats.soumission@ville.levis.qc.ca). Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

#### AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité, jusqu'à l'ouverture des soumissions, un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié.

M. Vincent Garon  
Chef de service par intérim  
Service des approvisionnements

Le 1 octobre 2014

## APPEL D'OFFRES

### Direction des finances et des services administratifs

#### Service des approvisionnements

##### APPEL D'OFFRES PUBLIC

##### Appel d'offres n° 2014-55-89

**PROJET :** Fourniture de services professionnels pour la réalisation d'analyses physico-chimiques et bactériologiques pour le contrôle qualitatif de l'eau potable, des eaux usées et traitées ainsi que de l'eau des piscines municipales pour les années 2015 à 2018

**Description des services :** Fourniture de services professionnels pour la réalisation d'analyses physico-chimiques et bactériologiques pour le contrôle qualitatif de l'eau potable, des eaux usées et traitées ainsi que de l'eau des piscines municipales pour les années 2015 à 2018.

**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO  
SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326.  
L'obtention des documents chez SÉAO est sujette à la tarification de cet organisme.

**Répondant unique  
pour toutes informations  
techniques ou administratives :**

M. Steeve Ruel, approvisionneur, Tél.: 418 835-4943, [sruel@ville.levis.qc.ca](mailto:sruel@ville.levis.qc.ca)

**Visites obligatoires des lieux :** Aucune.

**Dépôt des soumissions :** Avant 11 h, heure en vigueur localement, le 23 octobre 2014, au Service des approvisionnements, 8100, rue du Blizzard, Charny, G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

**Ouverture des soumissions :** Publiquement, immédiatement après l'heure limite du dépôt des soumissions, au même endroit.

#### AVIS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Le marché est assujéti à l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQN).

La Ville de Lévis n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

M. Vincent Garon  
Chef de Service par intérim  
Service des approvisionnements

Le 26 septembre 2014

## AVIS PUBLIC

### ARRONDISSEMENT DE DESJARDINS DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Desjardins qui aura lieu le **mercredi 22 octobre 2014 à 19h30** au bureau d'arrondissement de Desjardins, sis au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, secteur Lévis, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures visant à :

- Permettre aux 7 et 7A, rue Jolliet (lot 3 018 674), l'aménagement d'un espace de stationnement avec un empiètement de 45% en façade du bâtiment principal, alors que l'article 142 du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement autorise un empiètement maximum de 30 %;
- Permettre au 14, avenue Bégin (lot 5 201 345), l'ajout de trois logements additionnels, sans l'aménagement de cases de stationnement, alors que

l'article 514 du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement exige une case par logement;

- Permettre du 5721 au 5725, boulevard de la Rive-Sud (lot 5 252 608), l'agrandissement d'un accès véhiculaire à 8 mètres et à une distance de 5 mètres d'un accès existant, alors que l'article 145 du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une largeur maximale de 6,5 mètres et à une distance minimale de 8 mètres entre deux accès sur un même terrain;
- Régulariser au 5, rue de la Seigneurie (lots 3 019 521 et 5 419 026), l'implantation d'un garage détaché localisé dans la cour avant, devant le bâtiment principal à une distance nulle de la ligne avant, alors que l'article 158, garage détaché, du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit que tout garage détaché localisé dans la cour avant ne doit pas être devant le bâtiment principal et doit être à une distance de 30 mètres de la ligne avant;
- Permettre au 33, rue Monseigneur-Bourget (lot 3 019 539), une opération cadastrale ayant pour objet la création d'un terrain d'une largeur de 11 mètres, alors que les articles 16 et 267, grille des spécifications, du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrivent une largeur minimale de 13 mètres;
- Permettre du 36 au 42, rue Bernier (lot 2 219 098), une opération cadastrale ayant pour objet la création de deux lots d'une superficie de 731 m<sup>2</sup>, alors que les articles 16 et 267, grille des spécifications, du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrivent une superficie minimale de 750 m<sup>2</sup>;
- Permettre au 658, rue Hector-Fabre (lot 2 220 928), la construction d'un garage intégré à une distance de 1 mètre de la ligne latérale, alors que l'article 158, tableau garage intégré, du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une norme de 2,5 mètres;
- Permettre au 664, rue Saint-Joseph (lots 3 020 962 et 3 401 676), la construction d'un garage détaché dans la cour avant secondaire avec une hauteur de 7,5 mètres, alors que l'article 158, tableau garage détaché, du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement n'autorise pas une telle implantation et prescrit une hauteur maximale de 5 mètres;
- Permettre au 403, rue de Toulouse (lot 3 968 830), la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge de recul avant (cour avant secondaire) de 6,9 mètres alors que l'article 18, grille de spécification du règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une marge de recul avant de 7,6 mètres;
- Permettre au 85, route du Président-Kennedy (lot 2 431 635), l'installation d'une enseigne autonome dans la partie de la cour avant délimitée par les deux lignes de rue et le prolongement imaginaire de la façade et du mur latéral du bâtiment en direction de ces lignes de rue, alors que la note 4 du tableau des normes relatives aux enseignes et l'article 249 du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prohibent l'installation d'une deuxième enseigne à cet emplacement;
- Permettre au 4895, boulevard de la Rive-Sud, (lot 2 221 460), un espace de stationnement à une distance de 0,5 mètre du mur du bâtiment principal et deux accès véhiculaires à une distance de 12 mètres l'une de l'autre alors que les articles 96, paragraphe 9 et 98 du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrivent une distance minimale de 1,5 mètre et de 15 mètres;
- Permettre au 785, route du Président-Kennedy, (lot 2 062 379), l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 3 mètres, alors que l'article 18, grille des spécifications du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement prescrit une norme de 6 mètres.

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel visant à :

- Permettre au 658, rue Hector-Fabre, lot 2 220 928, l'aménagement d'un logement additionnel à une habitation unifamiliale isolée, selon les critères applicables à l'article 14 du règlement sur les usages conditionnels RV-2011-11-25, zone H2443.

Lors de cette séance, et ce, avant que le Conseil ne rende sa décision sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

Pierre-Luc Therrien, chef de service  
Arrondissement de Desjardins

Le 1er octobre 2014

## AVIS PUBLIC

### DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS

#### DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement RV-2010-09-65 concernant la démolition d'immeubles, et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro civique 30, route du Président-Kennedy, secteur Lévis et le numéro de lot 2 432 269 du cadastre de Québec.

Que le bâtiment est la propriété de Thérèse C. Routhier et dont ladite demande a été présentée par Nicolas Trudel par procuration.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance de ce permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à David Gagné, secrétaire du comité de démolition au 996, rue de la Concorde, Saint-Romuald, G6W 5M6.

Que pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication de l'avis dans le journal Le Peuple.

David Gagné  
secrétaire du comité de démolition

Le 25 septembre 2014

## AVIS PUBLIC

### ARRONDISSEMENT DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-OUEST

#### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui aura lieu le **mercredi 22 octobre 2014, à 19 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, soit la salle multifonctionnelle de la Bibliothèque Albert-Rousseau sise au 711, avenue Albert-Rousseau, Saint-Étienne-de-Lauzon, le conseil statuera sur les demandes suivantes :

##### Les demandes de dérogations mineures visant à :

- Permettre au 1495, rue Thomas-Powers, Saint-Nicolas, lot 5 164 758, zone I0438, l'aménagement d'un accès véhiculaire ayant une largeur de 15,4 mètres, alors que l'article 98 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une largeur maximale de 10 mètres ;
- Régulariser aux 866 et 868, route Lagueux, Saint-Étienne-de-Lauzon, lot 3 167 548, zone M0920, le bâtiment commercial ayant une marge de recul arrière de 3,88 mètres ainsi qu'une enseigne autonome implantée à 1,01 mètre de la ligne avant, alors que les articles 18 et 249 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrivent une marge de recul arrière minimale de 8,0 mètres pour un bâtiment principal et une distance minimale de 3,0 mètres de la ligne avant de terrain et d'une enseigne autonome ;

- Permettre au 380, rue de la Corniche, Saint-Nicolas, lot 1 963 322, zone H0301, la rénovation d'une habitation unifamiliale isolée ayant une marge de recul avant secondaire de 3,35 mètres, alors que l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une marge de recul avant secondaire minimale de 7,5 mètres pour le bâtiment principal ;
- Permettre le lotissement des lots 2 284 890 et 4 541 890, Saint-Rédempteur, pour la création de trois lots afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales isolées avec des emplacements ayant des largeurs de 3,5 mètres et 6,15 mètres et un emplacement ayant une profondeur de 29,49 mètres, alors que l'article 267 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une largeur minimale de 22 mètres mesurée à 15 mètres de la ligne avant et une profondeur de 30 mètres et permettre également une plantation totale de trois arbres sur les emplacements un et deux et de six arbres pour l'emplacement trois, alors que l'article 152 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit un total de six arbres pour l'emplacement un, de cinq arbres pour l'emplacement deux et de dix arbres pour l'emplacement trois ;
- Permettre au 719, chemin des Pluviers, Saint-Nicolas, lot 1 964 061, zone H0217, la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée ayant une distance séparatrice de 1,3 mètre de la rive du fleuve Saint-Laurent et une marge de recul latérale de 0,80 mètre, alors que l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit qu'aucun bâtiment principal ne peut être implanté à moins de 7,5 mètres d'une rive et prescrit une marge de recul latérale minimale de 2 mètres.

Lors de cette séance, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

Raymond Robillard,  
Conseiller en aménagement du territoire

Le 01 octobre 2014

## AVIS PUBLIC

### ARRONDISSEMENT DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-EST

#### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

La population est avisée qu'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est aura lieu le **mercredi 22 octobre 2014** à

**19 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement (Centre civique), 959, rue de l'Hôtel-de-Ville, secteur Saint-Jean-Chrysostome. Le conseil statuera sur les demandes suivantes :

##### Les demandes de dérogations mineures visant à :

- Permettre aux 6 et 8, rue de la Pêche (lot 2 602 241 (lots projetés 5 578 678 et 5 578 679 au plan cadastral parcellaire de l'arpenteur-géomètre Marc Lavoie sous le numéro 897 de ses minutes), secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, pour une habitation unifamiliale isolée et érigée et pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, des marges de recul latérales de 2 et 4 mètres, alors que l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et la grille des spécifications applicable à la zone H1983 prescrivent des marges de recul latérales de 8 mètres ;
- Régulariser au 5145, rue de la Ballade (lot 2 381 976), secteur Charny, l'implantation d'un garage attenant et érigé ayant une marge de recul latérale de 0,84 mètre, alors que l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit pour ce type de construction une marge de recul latérale minimale de 1 mètre ;
- Permettre au 1856, allée Cavalière (lot 3 630 684), secteur Saint-Romuald, l'implantation d'une piscine creusée pour une habitation unifamiliale dans la cour avant secondaire d'un terrain non contigu à un terrain d'angle dos à dos, alors que l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement n'autorise pas l'implantation d'une piscine dans la cour avant secondaire pour ce type de terrain ;
- Régulariser, pour la rue Ste-Marie (lot 2 602 244 et partie du lot 2 384 152), secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, une section de sa largeur d'emprise et permettre le lotissement d'un lot adjacent pour son élargissement avec une largeur minimale d'emprise de 9,4 mètres, alors que l'article 269 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit pour une emprise de rue une largeur minimale de 15 mètres.

##### La demande d'autorisation d'un usage conditionnel visant à :

- Permettre l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée au 931, rue Deauville (lot 2 695 898), secteur Saint-Jean-Chrysostome, selon les critères applicables aux articles 8 et 14 du Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels.

Lors de cette séance, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

Sébastien Hamel, gestionnaire de projets corporatifs  
Arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

Le 26 septembre 2014